

Le Service des services vétérinaires, grâce à ses laboratoires, fait le diagnostic scientifique des maladies du bétail et des volailles, effectue des enquêtes sur les maladies, donne des conférences sur la science vétérinaire à l'Université de l'Alberta, aux écoles d'agriculture et à de nombreuses assemblées, et met en œuvre des programmes officiels visant à diminuer les pertes causées par la maladie.

Le Service de la propagande agricole compte 43 bureaux et emploie 56 agronomes régionaux et 21 économistes ménagères régionales; les agronomes régionaux travaillent auprès des agriculteurs, se penchent sur leurs problèmes et leur expliquent les programmes du ministère visant à perfectionner les méthodes culturales; les économistes ménagères régionales assurent un service complémentaire aux fermières. Le Service rédige des bulletins sur les questions agricoles et les problèmes ménagers; chargé de la surveillance des sociétés agricoles, il s'occupe également du recrutement et du placement de la main-d'œuvre agricole, en collaboration avec le ministère fédéral du Travail.

Le Service des fermes d'animaux à fourrure administre la délivrance des permis et l'exportation en ce qui concerne les animaux vivants et les peaux et aide à la solution des problèmes que posent le soin, l'élevage et l'amélioration des espèces.

Les écoles d'agriculture et de science ménagère d'Olds et de Vermilion offrent des cours pratiques (voir p. 468).

Le Service de la radio et de l'information donne une série de cinq émissions par semaine par le truchement de sept postes de l'Alberta; elle publie aussi un bulletin hebdomadaire à l'intention de la presse et de la radio.

Le Service des eaux s'occupe des droits hydrauliques, du drainage, de l'irrigation et de l'aménagement hydro-électrique.

Le Comité de l'utilisation des terres et forêts, qui se compose de représentants du Service des terres et forêts, de la Commission de l'énergie électrique, du Service des affaires municipales, de l'Université de l'Alberta et du ministère de l'Agriculture, est chargé de veiller à la bonne utilisation des terres agricoles peu rentables.

Les lois sur les prêts pour l'achat de fermes et sur l'amélioration des maisons de fermes permettent aux jeunes agriculteurs qui veulent acquérir des terres d'obtenir une aide financière.

Colombie-Britannique.—Le ministère de l'Agriculture compte quatre grandes divisions: le Service de l'administration a la direction générale des programmes agricoles, applique la législation, rédige des rapports et des publications. Le Service exerce aussi une surveillance directe sur les grandes cultures, sur les relevés concernant les sols, sur les travaux concernant la pathologie des plantes, l'entomologie, l'apiculture, les marchés et la statistique, sur les Cercles d'agriculteurs et de fermières.

Le Service de l'industrie animale aide et surveille l'industrie du bétail, fournit un service vétérinaire chargé des règlements concernant le contrôle des épizooties de même que le contrôle des marques, l'inspection des établissements laitiers et des fermes d'élevage des animaux à fourrure, ainsi que l'inspection des diverses catégories de viande de bœuf. Le Service dirige les travaux de la Division laitière en ce qui concerne l'inspection des laiteries commerciales. Ses fonctionnaires sont assignés à 11 centres disséminés par toute la province.

Le Service de l'horticulture surveille la production des fruits, des légumes et des graines de semence et dispense ses conseils en ce qui a trait aux maladies des plantes et au contrôle des insectes. Le Service maintient 11 stations d'expérimentation dans le sud de la province.

Le Service du développement et de la propagande, au moyen de ses 19 bureaux établis dans les principales régions agricoles, offre un service de renseignements généraux aux agriculteurs. En outre, le Service offre les services de ses ingénieurs agricoles, surveille l'application du programme gouvernemental de défrichement, aide la main-d'œuvre agricole et les cercles de jeunes agriculteurs. Le Service comprend aussi un service de propagande avicole.